

TRAIL DE NUIT POUGUOIS - REGLEMENT

samedi 12 septembre 2020

ORGANISATEUR :

RAID NATURE 58, association loi de 1901 – mairie de POUQUES-LES-EAUX
Agrément : W583001401
Affiliation : UFOLEP

Assurance RC : SMACL – contrat 124671/M

Responsable de l'organisation :

Daniel KERCOFF – 401 rue de la Liberté – 58600 GARCHIZY
Tel 06 27 35 13 14 – daniel.kercoff@gmail.com

SECOURS :

Médecin : Dr SOYEUX
Infirmière : Catherine PIGOURY
Secouristes titulaires du PSC1 : Jean-Pierre MINARD, Jean-Luc PIGOURY,
Philippe GRANGE, Isabelle GRILLOT, Stéphanie GOUSSE, Sylvie
KOMAKOFF, Hélène KERCOFF, Pascal SIGNORET.

LA COURSE :

COURSE EN NATURE DE NUIT.

1 - Nature du terrain : Chemins herbeux ou en terre, plat ou vallonné, quelques portions de routes goudronnées.

2 - Date et lieu : Samedi 12 septembre 2020 - POUQUES-LES-EAUX, Gymnase des Chanternes (vers la piscine).

3 - Les Courses : départ à 21h

- Trail Nature de 9 km D+ 70m, 14 km D+ 230m ou 21 km D+ 425m.
- Marche Nordique de 14 km D+ 230m.

4 - Droits d'inscription :

-Trail de 9 km	8€
-Trail de 14 km	12€
-Trail de 21 km	15€
-Marche nordique de 14 km	12€

Inscription en ligne ou par courrier au moyen du bulletin d'inscription téléchargeable sur le site du RAID NATURE 58 - www.raidnature58.com - page documents.

Il n'est pas prévu d'inscriptions sur place.

Si cela devait être le cas les prix d'inscription seraient majorés de 50 %, soit : 9 km 12 € - 14 km : 18 € - 21,5 km : 22,50 €.

5 - Retrait des dossards : À partir de 19h au Gymnase des Chanternes à POUQUES-LES-EAUX (58) - à côté de la piscine.

6 - Participation : Toutes catégories d'âge à partir de cadets.

7 - le certificat médical : Licences en cours de validité admises : FFA, FSGT, UFOLEP, FCD, FFSA, FSPN, ASPTT, FSCF. Les non licenciés de ces fédérations devront être titulaires d'un certificat médical d'aptitude à l'athlétisme ou la course à pied en compétition de moins d'un an au jour de la course.

8 - Assurance : L'organisateur est assuré en responsabilité civile. Les participants bénéficient de l'assurance individuelle accident de leur licence ou de leur assurance personnelle.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou dommage corporel à des concurrents non assurés ainsi que les vols, pertes ou dommages pouvant subvenir pendant la manifestation.

9 - Sécurité des concurrents : Les concurrents devront porter un gilet jaune et avoir un moyen d'éclairage efficace ou une lampe frontale.

10 - Ravitaillement : Le trail se courra en autonomie liquide et solide. Un point d'eau pourra être proposé à mi-course .

A l'arrivée, les concurrents recevront un sac de collation.

11 - Récompenses : Remises à partir de 22h30. Les catégories récompensées : les 3 premiers au scratch H et D de chaque course et les premiers des catégories cadets, juniors, espoirs, seniors, H et D.

12 - Environnement : Tout abandon de matériel, déchet ou objet hors des endroits prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

13 - Contrôle anti-dopage : Il peut y avoir sur l'épreuve un contrôle anti-dopage. Les concurrents suivant un traitement médical pouvant induire un contrôle positif devront avoir avec eux l'ordonnance de leur médecin.

14 - Droit à l'image : En s'inscrivant à la course les concurrents renoncent à leur droit à l'image et acceptent ainsi que l'organisateur utilise les images de la course, individuelles ou de groupe à des fins non-commerciales.

15 - Résultats : Les résultats seront affichés à l'issue de l'épreuve et les contestations seront reçues dans le délai de 30 minutes après quoi les résultats seront proclamés.

16 - Force majeure - Annulation : L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation, soit par requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué.

Les participants seront prévenus par tous moyens disponibles. Ils devront alors se conformer aux directives de l'organisation. Le non respect des consignes entraînera la non responsabilité de l'organisateur et le participant ne pourra obtenir aucun remboursement à ce titre.

Un concurrent inscrit ne se présentant pas au départ ne sera pas remboursé.

17- Réclamations - litiges : Toute réclamation ou litige sera tranché par le juge arbitre en sachant que tout concurrent devra se conformer au présent règlement dans son intégralité et dont il déclare avoir pris connaissance.